LES SITES FINPROFM.COM - FINPROFM.IO - BITONIX-WALLET.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site finprofm.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 09/09/2025. Nous avons aussi identifié le site finprofm.io. Il est proposé d'effectuer des opérations de trading. Ce placement à très haut risque génère des pertes à plus de 80 % des investisseurs. Avec des escrocs la perte est certaine à 100 %...

Les sites internet

Le site finprofm.io

Il a été créé le 16/01/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/finprofm.io

Le site finprofm.com

Il a été créé le 09/01/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/finprofm.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité,

nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Il est utilisé comme "porte d'entrée" le site copecart.com. Il est aussi utilisé par le site lse-plc.com

https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-rubiconcapital-io-lse-pro-com-lse-international-com-lse-info-com-lse-plc-com/

Le téléphone

Il est utilisé :

Le numéro 44 20 45 78 57 05
Le numéro 44 79 03 24 00 12

Les faux noms

Il est utilisé :

- M. Bruno GRASSI
- M. Pascal GAUTIER

Il utilise le nom de domaine finprofmmail.com

Il a été créé le 09/01/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/finprofmmail.com

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading.

La partie privée du site est géré avec le nom de domaine bitonix-wallet.com/app. Le site a été créé le 17/03/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/bitonix-wallet.com

Les règlements

Il est utilisé :

Un compte luxembourgeois ayant l'IBAN LU58 4080 0000 5713 1502
la plate forme crypto.com

Les informations juridiques

Le site finprofm.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 09/09/2025.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.